## ESSAIS DES BOIS A LA DIVISION DE **SYLVICULTURE**

Un bulletin récemment publié fait voir les résultats importants qui ont été obtenus.

Les résultats des essais faits par la division de sylviculture du ministère de l'Intérieur, au laboratoire des produits forestiers du Canada, sur le pin Dou-glas ont été présentés dans un bulletin intitulé: "Le pin Douglas du Canada, et intitulé: "Le pin Douglas du Canada, et ses propriétés mécaniques et physiques", préparé sous la direction de J. S. Bates, chim. E.Ph.D., surintendant du laboratoire des produits forestiers du Canada, par R. W. Sterns, B.Sc., chef de la division des essais des bois, et récemment publié par la division de sylviculture, ministère de l'Intérieur.

Le programme d'essais sur les bois comprend deux catégories d'essais, ceux qu'on fait sur les bois de grandes di-mensions tels qu'ils sont utilisés dans la construction et contenant les défauts généralement rencontrés dans cette ca-tégorie de bois et les essais sur de petits spécimens, unis, de bon grain et libres de tout défaut. Les essais de la première catégorie sont utiles pour l'é-tude des effets de faiblesse causés par les divers défauts qu'on rencontre dans ce bois et pour déterminer l'efficacité de certains règlements de classement spécifique en écartant ceux des défauts qui cinque en ecartant ceux des defauts qui peuvent avoir un effet matériel sur la résistance. On obtient ainsi d'excellen-tes données pour déterminer les résis-tances des diverses catégories de bois. LES ESSAIS SONT UNIFIES.

Dans le bulletin on trouve les résul-Dans le bulletin on trouve les résul-tats des essais pratiqués sur de petits spécimens choisis de pin Douglas ainsi que la description des méthodes em-ployées dans ces divers essais. Ces essais ont été tout d'abord entrepris parce qu'ils offrent une base plus rai-sonnable pour établir la juste compa-raison des prospiétés des diverses essensonnable pour établir la juste comparaison des propriétés des diverses essences et, afin d'être aussi rapides que possible, des données authentiques prises au début des essais et sur lesquelles on peut baser des comparaisons des propriétés des bois de commerce canadiens, tel qu'il est expliqué au bulletin. Les méthodes employées ont été unifiées et on s'en servira à l'avenir pour les essais des autres essences.

La série d'essais sur des hois cana-

essais des autres essences.

La série d'essais sur des bois canadiens prend modèle sur une enquête semblable que le service forestier des Etats-Unis a dirigée pendant plusieurs années sur les propriétés des essences américaines. Les appareils spéciaux employés par le service forestier des Etats-Unis ont été copiés au laboratoire des produits forestiers du Canada dans le but de conduire ces essais.

but de conduire ces essais. LE PIN DES COTES RESISTE MIEUX.

Les essais étendus qui ont été faits et qui sont décrits en détail dans le bulletin sur le pin Douglas du type des côtes et sur le pin Douglas du type des montagnes, pris dans trois endroits de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, ont démontré que le pin Douglas des côtes est plus fort que le type des montagnes de la même essence. On a démontré que les matériaux pris de dides côtes est plus fort que le type des montagnes de la même essence. On a démontré que les matériaux pris de diverses positions dans le même arbre varient beaucoup en propriétés, le bois le plus fort et le plus dense se trouvant à la périphérie, près de la souche et le plus faible au centre de l'aubier. On a démontré qu'en enlevant l'humidité du pin Douglas on augmentait beaucoup sa force après que la proportion d'humidité est réduite en dessous d'un certain point connu sous le nom de "point de saturation des fibres". D'après le bulletin, le séchage à l'air du bois vert jusqu'à un contenu de dix pour cent d'humidité basé sur le poids du bois sec produit une augmentation de résistance des petits spécimens qui s'élève de 20 à 200 pour 100, selon les différentes valeurs de résistance.

On dit que les matériaux pris de diverse du confiscrie, de la fabrication des biscuits et du chocolat, de la manière dont M. Thomson a dirigé la Commission des vivres du Canada, surtout en ce qui touchait la distribution du sucre, travail regardé comme un des problèmes les plus difficiles et les techniques que la Commission des vivres ait eu à résoudre.

Le bulletin contient de tableaux montrant l'appréciation de toutes les industries s'occupant de confiserie, de la fabrication des biscuits et du chocolat, de la manière dont M. Thomson a dirigé la Commission des vivres du Canada, surtout en ce qui touchait la distribution du sucre, travail regardé comme un des problèmes les plus difficiles et les techniques que la Commission des vivres ait eu à résoudre.

Le bulletin contient de stableaux montrant l'aune pousse plus rapide que forte, les bois plus denses se trouvant plus éloignés du centre.

Le bulletin contient des tableaux montrant l'aune pousse plus rapide que forte, les bois plus denses se trouvant plus éloignés du centre.

Le bulletin contient des fableaux montrant l'aune pousse plus rapide que forte, les bois plus denses se trouvant plus éloignés du centre.

Le bulletin contient des dableaux montrant l'aune pousse plus rapide

# SOLDATS AYANT DROIT À DES PENSIONS NON RÉCLAMÉES

La Commission des pensions désire avoir les adresses des soldats ci-dessous mentionnés pour règlement de

La Commission des pensions, Ottawa, publie la liste suivante de soldats ayant droit à des pensions et dont elle ignore l'adresse actuelle. Les intéressés qui écriront à ce sujet à la Commission sont priés de mentionner, dans chaque cas, le numéro qui accompagne le nom:

Soldat William McKay, unité "D",

M.H.C.C. (33466).
Soldat Félix Gomez, 38e batablon (58134).

Soldat John Barnes, Canadian Ord-nance Corps (20662).

Soldat Roy Finch, 79e bataillon

Canonnier Charles Oliver, R.C.G.A. (50984) Soldat George Earley, 60e bataillon

(53405)Soldat Alexander Lyon, unité "H",

M.H.C.C. (20935)

M.H.C.C. (2093).

Soldat Donald McDonald, 52e bataillon (17655).

Canonnier Thomas Gillard, n° 3 dépôt Field Battery (55966).

L.-cap, James Ritchie, n° 3 A.M.C.T. dépôt (56140).

Soldat Helge Thomaslason, 108e has

Soldat Helge Thorvaldson, 108e ba-

taillon (40093).
Soldat James Stirling, 47e bataillon

(320/4).
Soldat Alex. Campbell, Welland Canal Force (4241G).
Soldat Guy Roy, 22e bataillon (14999).
L.-cap. William Rowley, 77e bataillon (55309).

Soldat Frank McCarthy, 24e bataillon (17009)

Serg. George Richardson, 49e bataillon (50244).
Can. William Thornback, R.C.G.A.

Cond. Dan Cunningham, 2e div. col.

d'amm. (54116).
Soldat Albert Fernandez, 48e bataillon (48117).
Soldat William Brinn, district du dépôt n° 2 (4783G).

Soldat William Parker, 241e bataillon

Soldat Walter Creason, 79e bataillon

Soldat Arthur Campbell, dépôt rég. Man. (22330).

Soldat John McKinlay, 63e bataillon

Soldat Daniel Pyburn, sapeurs 2e bataillon (57061).

Soldat William Mason, n° 1 R.C. ba-

taillon (21183) Soldat Arei Smol, nº 3 comp. service spécial (29727).

L.-cap. George Piper, 227e bataillon (52918).

Arthur Deblois, 22e bataillon

Serg. (50315). Serg. (4497G). James Holmes, 78e bataillon

Soldat William Armitage, dépôt de district n° 10 (53537). John Fergus, 20e bataillon

Soldat Harry Kaloutzky, 41e bataillon (26928).

Soldat Albert Woodroffe, Can. Fores-

try Corps (22412).
Soldat Edward Moore, 43e bataillon

Soldat Floriian Kwaneski, 14e batail-

Soldat Frank Nelson, dépôt de district ondat Frank Nelson, depot de district 10 (4548G). Soldat Fred Barr, 23e bataillon de rés.

Cap. Samuel Moore, bat. de construction n° 1 (56066).

Soldat W. Sutherland, 78e bataillon (16010).

Soldat George Coover, 4e ambulance de campagne (46412). Soldat W. Gallacher, 102e bataillon

(30877). Soldat George McMeeken, 248e batail-

soldat George McMeeken, 248e batail-lon (30217). Soldat William Lyons, 2e bataillon C.G.R. (55605). Soldat James Langridge, 4e bataillon (56778).

## SOUMISSIONS DEMANDEES.

Des soumissions cachetées, adressées de décharge de ponton pour la drague "P.W.D., nº 5".

Les plans et les devis peuvent être obtenus au bureau du surintendant mécanicien des dragues, édifice Birks, à Ottawa; du surintendant des dragues à St-John, N.-B., et de l'ingénieur de district, a North-Sydney, N.-E.

Les personnes qui envoient des sou-missions sont averties que leurs soumissions ne seront considérées que si elles sont signées de leurs propres signatures, et portant leurs occupations et leurs lieux de résidence. Lorsqu'il s'agit de compagnies, on doit donner la signature reconnue, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de la compagnie.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, équivalent à 10 pour 100 du montant de la soumisà 10 pour 100 du montant de la soumission, lequel sera confisqué si la personne faisant la soumissiion refuse de signer un contrat lorsqu'on lui demandera de ce faire, ou refuse de compléter les travaux pour lesquels elle aura signé un contrat. On acceptera aussi les Bons de l'emprunt de la guerre du Canada, ou les Bons et les chèques formant un montant total. Si la soumission n'est pas acceptée, les chèques seront retournés par le secrétaire.

# LES EXPORTATIONS SONT PERMISES EN PAYS ALLEMAND

Les autorités britanniques avisent la commission canadienne concernant les provinces occupées.

#### EXPÉDITIONS DE GRAIN.

La Commission canadienne du commerce a reçu un câblogramme de Londres lui annonçant que le British Board of Trade avait émis un permis général, sous l'autorité des proclamations concernant le commerce avec l'ennemi, autorisant les compagnies de la Grande-Bretagne à fournir des marchandises aux territoires situés sur la rive gauche du Rhin. Ces territoires comprennent les provinces allemandes actuellement occupées par les armées des Alliés. Le Board of Trade leur permet aussi de faire des arrangements pour le transport et l'assurance des marchandises ainsi envoyées.

Les territoires en question comprennent la vaste et populeuse province rhénane où, avant la guerre, se faisait un commerce considérable et varié dans les centres de Cologne, Bonn, Crefeld, Munchen-Gladbach, Aix-la-Chapelle, Soligen, Remschield et plus au sud le Palatinat (où se centralise un commerce de fer considérable), les houillères de la rivière Saar, et les zones manufacturières de Mayence et de Mannheim. La population de ces territoires variait, avant la guerre, de cinq à six millions.

EXPEDITIONS DE GRAIN.

Les derniers règlements pour la gouverne des personnes du Canada désirant expédier du grain grossier au Danemark, en Hollande, en Norvège et en Suède ont été câblés de Londres à la demande de la Commission canadienne de commerce. Les règlements sont les de commerce. Les règlements sont les suivants:

Les noms des consignataires ne doi-

vent pas paraître sur les listes générales de commerce avec l'ennemi; Les quantités doivent se limiter aux rations déterminées par les conventions des Alliés; Les cons

des Alliés;
Les consignataires doivent fournir des garanties comme suit: Pour les envois faits en Norvège, de l'Association nationale des importateurs de grain et de farine; pour les envois faits au Danemark, de l'Association danoise; pour les envois faits en Suède, de la Commission d'Agriculture; et pour les envois faits en Hollande, du Netherlands Overseas Trust.

Trust.

En conséquence, les personnes du Dominion qui envoient du grain dans ces territoires, devront obtenir des compagnies d'importation de l'Europe septentrionale les garanties requises selon la destination du grain expédié, et soumetre ces garanties aux compagnies de transport lorsqu'elles feront la demande de transport. Les quantités qu'il est de transport. Les quantités qu'il es permis d'importer dans ces territoire varient quelque peu, à ce que l'on di suivant chaque pays mentionné. Pour les envois de blé et d'avoine, il est en-core nécessaire de se procurer des permis d'exportation.

On annonce officiellement par l'entre-mise de la Commission canadienne du commerce, qu'il ne sera plus nécessaire d'obtenir la sanction du ministère des Munitions pour la fabrication de la corde métallique et du fil métallique que l'on exporte dans les dominions d'outre-mer.

#### Billets en circulation.

A la fin de l'exercice financier 1917, la circulation des billets du Dominion était de \$183,248,986.79, d'après les comptes publics du Canada pour 1917.

#### **BELLES PERSPECTIVES** POUR LA VENTE DES MAR-CHANDISES COURANTES.

En sa double qualité de président de la Commission des vivres du Canada et de membre de la Commission du commerce du Canada, M. Henry B. Thom-son, est loin d'être pessimiste sur les perspectives offertes aux manufactures canadiennes. Il a affirmé à une réunion de confiseurs et d'autres personnes intéressées dans l'industrie du sucre que l'avenir offre des chances exceptionnelles à presque toutes les manufactures de marchandises courantes que le Canada peut exploiter, soit pour son usage particulier, soit pour l'exportation. Cette réunion eut lieu à l'occasion de la présentation d'une adresse exprimant l'ap-préciation de toutes les industries s'oc-